



FICHE DE LIAISON

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/ETUDIANT

La mucoviscidose est une maladie génétique invalidante, qui touche les voies respiratoires et digestives. Les contraintes qu'elle impose justifient des aménagements des études.

En concertation avec le service concerné, l'étudiant atteint de mucoviscidose pourra remplir cette fiche de liaison qui est une aide à la prise en compte de ses besoins spécifiques.

Pour plus d'information sur la maladie, on peut consulter notre fiche mucoviscidose et études supérieures.

Il est important d'adapter la fiche de liaison à chaque cas individuel et de n'inclure que ce qui est indispensable à l'étudiant concerné.

Il convient de l'actualiser chaque année et au cours de l'année en cas d'évolution importante. Afin de respecter le code de déontologie aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document.

Avec l'accord de l'étudiant, toutes informations pouvant être utiles à sa prise en charge seront jointes à la fiche de liaison.

Les informations qui relèvent du secret médical seront placées sous pli cacheté et adressées avec l'accord de l'étudiant au médecin désigné par le responsable de l'établissement supérieur.

L'ETUDIANT CONCERNÉ

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone domicile / Téléphone portable

Adresse e-mail :

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Filière : / Diplôme préparé :

Formation suivie

Projet professionnel :

1 - Coordonnées des personnes impliquées dans le suivi de l'étudiant

Le responsable de l'établissement d'enseignement supérieur :

Tel : Adresse e-mail

Le responsable d'accueil de la cellule handicap :

Tel : Adresse e-mail

Le responsable de filière :
Tel : Adresse e-mail

Les informations d'ordre médical seront notées dans un pli confidentiel.

Le médecin et l'infirmier(ère) de l'établissement d'enseignement supérieur (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) pour les universités) :
Tel :
Adresse e-mail

L'assistante sociale de l'établissement d'enseignement supérieur :
Tel : Adresse e-mail

2 - Besoins spécifiques de l'étudiant

2.1 : aménagements pédagogiques :

- Récupération des cours en cas d'absence : en définir les modalités :
 - Preneur de notes désigné par le service des étudiants en situation de handicap
 - Mise à disposition de la photocopieuse ou de cartes de photocopies
 - Sur Internet
 - Par messagerie électronique
 - Sur supports numériques
 - Par dictaphone
 - Autre :
 - Aide humaine spécifique
 - Tutorat pédagogique
 - Autre
 - Dispense d'assiduité avec récupération des cours :
Matières concernées :
 - Cours magistraux Travaux dirigés Travaux pratiques
- Modalités de la récupération des cours :
- Adaptations d'activités :
Matières concernées :
Types d'adaptations (environnementales, utilisation d'un matériel spécifique...) :
 - Horaires adaptés
 - Aménagement du cursus de formation : allongement du parcours de
 - Autorisation durant les cours de posséder un téléphone portable allumé en cas d'attente de transplantation
 - Aménagements des évaluations, des examens, des examens blancs et des concours
 - Majoration du temps imparti pour composer et présenter à chaque épreuve écrite, orale ou pratique / majoration de.....
 - Classe accessible par ascenseur et pas trop éloignée des toilettes
 - Place à l'abri du soleil
 - Temps de pause :
 - Sur place
 - Sortie de la salle d'examen ou de concours
 - Autorisation de prendre des médicaments

- Priorité de passage pour les épreuves orales
- Etalement des épreuves sur plusieurs sessions
- Conservation des notes pendant 5 ans
- Salle particulière pour composer à l'examen
- Epreuves adaptées (EPS, travaux pratiques...)
- Dispenses d'épreuves
- Aménagement des délais de rendus de travaux personnels
- Autorisation durant les cours de posséder un téléphone portable allumé en cas d'attente de transplantation

- Aménagements concernant uniquement les examens :
 - Passage des examens au centre hospitalier (en cas d'hospitalisation)
 - Etalement des épreuves
 - Conservation des notes

- Aide à la recherche de stage
- Etudes en alternance (voir fiche *études en alternance*)
- Aménagement de l'éducation physique et sportive : sports à adapter par l'enseignant d'EPS selon l'avis du médecin qui suit l'étudiant
- Autorisation de sortie de classe dès que l'étudiant en ressent le besoin

2.2 : aménagements pratiques et matériels :

Hygiène : Rappel de quelques règles d'hygiène prévalant dans les établissements d'enseignement supérieur:

L'hygiène des locaux et des matériels est assurée principalement par les personnels chargés du nettoyage et de l'entretien.

Certaines règles de la vie collective relèvent d'un souci d'hygiène qui doit être rappelé et explicité à tous les utilisateurs des locaux de l'établissement de l'enseignement supérieur.

Les sanitaires sont maintenus en parfait état de propreté et régulièrement désinfectés. Il en va de même pour les robinets, poignées de porte, tirettes des chasses d'eau qui sont particulièrement « supports » de germes dont la transmission *manuportée* est ainsi facilitée.

Les pièces sont régulièrement aérées.

- Salle de cours au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur
- Réservation d'une place assise en amphithéâtre
- Mobilier adapté
- Local spécifique :
 - Pour entreposer la réserve d'oxygène (le cas échéant)
 - Pour la kinésithérapie ou les soins
 - Lieu de repos
- Logement
 - Accessibilité
 - Chambre adaptée du CROUS, ou à adapter
 - favoriser la proximité logement / lieu d'études
- Transport

- Place de parking réservée
- Restauration
 - Priorité de passage au restaurant universitaire ou de l'établissement
 - Nécessité d'un régime alimentaire
- Nécessité d'informer l'étudiant de la survenue de travaux de génie civil susceptibles de produire des poussières ou des fumées.

3 - Prise en charge complémentaire médicale

- Intervention d'un kinésithérapeute : coordonnées, lieu d'intervention, heures et jours :
.....
- Intervention d'un personnel soignant : coordonnées lieu d'intervention, heures et jours :
.....
- Autre intervenant paramédical : coordonnées lieu d'intervention, heures et jours :
.....

4 - Prise en charge complémentaire pédagogique

- Soutien pédagogique (tutorat ou autre) : matières, heures, modalités :
- Soutien pédagogique à domicile : prévoir les liaisons Internet et les transmissions de cours

5 - Traitement médical

(Selon l'ordonnance adressée sous pli cacheté au médecin de l'établissement)
Prévoir un document annexe précisant les modalités d'application du traitement

Nom du médicament, posologies, mode de prise et horaires.
.....
.....

6 - Régime alimentaire

(Selon la prescription du médecin qui suit l'étudiant dans le cadre de sa pathologie)

- Possibilité de menus adaptés au sein de la restauration collective
- Repas apportés par l'étudiant avec accès aux salles de restauration
- Possibilité d'utilisation d'un four à micro-onde

7- En cas d'urgence, voir le protocole du médecin qui sera joint à la fiche de liaison

8 - Référents à contacter

Appels : (Numéroter par ordre de priorité)

- SAMU: 15 ou 112 par portable
- Pompiers :
- Service hospitalier : Tél.
- Médecin spécialiste : Tél.
- Médecin traitant : Tél.
- Famille : Tél. domicile :
- Tél. travail :

9 - Stages (voir fiche *Stages*)

10- Etudes à l'Etranger (voir fiche *Etudes à l'Etranger*)

11- Etudes en alternance (voir fiche *Etudes en alternance*)

12 - Signataires de la fiche de liaison

L'étudiant,

Le responsable de l'établissement d'enseignement supérieur ou son représentant

Le responsable de filière,

Les personnels de santé de l'établissement d'enseignement supérieur,

Le responsable d'accueil de la cellule handicap,

Date et lieu :